

05/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice :	13	-	Présents :	9	-	Votants :	13
------------------------------	----	---	-------------------	---	---	------------------	----

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 MARS 2022

Date de convocation 28 février 2022

Date d'affichage 28 février 2022
--

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 04 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Christelle PERRIN, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Jean-Pierre SCHWARTZ, M. Sébastien GADOT, Mme Patricia FALLENOT, M. Fabien BARI, Mme Armelle LE GAL,

Etaient absents excusés :

Etaient excusés avec procuration : M. Azzedine AZZOUG (procuration donnée à M. Fabien BARI), Yves CUCUEL (procuration donnée à Pascal GALLIOT), Mme Pamela GRIDEL (procuration donnée à Mme Joëlle TSCHUDI), Mme Nadège ZIMMERMANN (procuration donnée à Sébastien GADOT)

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

VOTE OUVERTURE DE CRÉDITS Délibération N°05-22

Monsieur le Maire expose :

En vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus porte sur le montant et l'affectation des crédits comme suit :

- au compte 21578 la somme de 1202 € afin de pouvoir régler la société KGMAT (panneaux) , et 6816 € pour régler les établissements JACQUOT-COTTET (lame à neige)

- au compte 2151 la somme de 45 000 € afin de pouvoir régler la société CLIMENT pour les travaux rue de Saint- Dizier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

➤ APPROUVE le vote d'ouverture de crédits.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 05 mars 2022 et publication ou notification le 05 mars 2022

Le Maire,

Samuel GOMES